



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général**

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Annecy, le **28 AVR. 2021**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département

*(En communication à Messieurs les sous-
préfets d'arrondissement)*

Sjundi

Objet : BREXIT : rappel aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille installés en France avant le 1^{er} janvier 2021 de l'urgence de déposer leur demande de titre de séjour « accord de retrait »

Dans le cadre de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille ressortissants de pays tiers, installés en France avant le 1^{er} janvier 2021, bénéficient du maintien de leur droit au séjour et des droits associés (travail, droits sociaux, etc.).

Les intéressés doivent toutefois solliciter un titre de séjour "accord de retrait" avant le 1^{er} juillet 2021, et devront obligatoirement détenir ce titre de séjour au 1^{er} octobre 2021. Pour cela, ils doivent effectuer leur demande en ligne sur le site <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/> rubrique Brexit.

A ce jour, 4431 demandes ont été déposées pour le département de la Haute-Savoie. Le flux entrant journalier se maintient depuis plusieurs semaines, à hauteur de 15 demandes. Aussi, en vue d'éviter un potentiel phénomène d'accroissement du flux en fin de dispositif, il convient que les ressortissants britanniques qui n'ont pas encore formalisé leur demande de titre procèdent au dépôt de celle-ci dans les meilleurs délais. En cas d'incomplétude du dossier, la préfecture sollicitera les pièces manquantes nécessaires à l'instruction.

Les ressortissants britanniques peuvent être orientés vers le site <https://www.brexit.gouv.fr/> pour plus d'informations, et vers le site de l'association The Franco British Network, qui les accompagne dans leurs démarches (<https://francobritishnetwork.fr/>).



Aussi, je vous remercie, dans la mesure du possible, de relayer ces informations aux ressortissants britanniques qui se présenteront dans vos services afin de les inciter à déposer leur demande au plus vite.

Le préfet,


Alain ESPINASSE

5 8 AVR 2021